

DECRET N° 2012-004/PRES/PM/MEF du 24 janvier 2012 portant adoption de la stratégie nationale de microfinance du Burkina Faso et son plan d'actions 2012-2016. JO N°25 DU 2 JUIN 2012

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2011-237/PRES/PM du 21 avril 2011 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2008-154/PRES/PM/MEF du 02 avril 2008 portant organisation du Ministère de l'économie et des finances ;
- VU le décret n°2011-329/PRES/PM/SGG-CM du 06 juin 2011 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi 023/AN du 14 mai 2009 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés au Burkina Faso ;
- VU le décret n°2009-839/PRES/PM/MEF du 18 décembre 2009 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés au Burkina Faso ;
- VU le décret n°2010-124/PRES/PM/MEF du 25 mars 2010 portant adoption du plan d'actions de développement du secteur financier ;

Sur rapport du Ministre de l'économie et des finances ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 janvier 2012 ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Sont adoptés, la stratégie nationale de microfinance du Burkina Faso et son plan d'actions 2012-2016 dont le texte est joint en annexe.

ARTICLE 2 : Le Ministre de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 janvier 2012

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA

STRATÉGIE NATIONALE DE MICROFINANCE

ET

PLAN D' ACTIONS 2012- 2016

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- ACDI : Agence canadienne de développement international
- AFP/PME : Agence de financement et de promotion pour les petites et moyennes entreprises
- AGR : Activité génératrice de revenus
- AP : Association professionnelle
- APBEF : Association professionnelle des banques et établissements financiers
- APIM : Association professionnelle des institutions de microfinance
- APSPD : Association professionnelle des systèmes financiers décentralisés
- AT : Assistance technique
- BAD : Banque africaine de développement
- BCEAO : Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
- BRVM : Bourse régionale des valeurs mobilières
- CAST : Compte d'affectation spéciale du Trésor
- CGAP : Consultative Group for Assisting the Poorest
- CNCAM : Cadre national de concertation des acteurs de la microfinance
- COFIN : Comité de financement (du PA/SNMF)

COPIL	: Comité de pilotage (du PA/SNMF)
CR	: Compte-rendu
CSLP	: Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CTMP	: Centre technique de la microfinance participative
DGTCP	: Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DID	: Développement international Desjardins
DMF	: Direction de la microfinance
DSCMF	: Direction de la Surveillance et du Contrôle de la Microfinance
E/C	: Épargne et crédit
EFH	: Égalité entre les femmes et les hommes
FAARF	: Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
FAIJ	: Fonds d'appui aux initiatives des jeunes
FAPE	: Fonds d'appui à la petite entreprise
FCFA	: Franc de la Communauté financière d'Afrique
FENU	: Fonds d'équipement des Nations-Unies
FIDA	: Fonds international pour le développement agricole
FNF	: Fonds nationaux de financement
FONADER	: Fonds national de développement rural
GAB	: Guichet automatique de banque
GAR	: Gestion axée sur les résultats
IARD	: Incendie, accidents et risques divers (en assurance)
IDH	: Indice de développement humain
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IMF	: Institution de microfinance
IOV	: Indicateur objectivement vérifiable
MCA	: Millenium challenge account
Md	: Milliard

- MEF : Ministère de l'économie et des finances
- MF : Microfinance
- Mn : Million
- MPME : Micro, petite et moyenne entreprise
- MPMI : Micro, petite et moyenne industrie
- Nb/nb : Nombre
- OMD : Objectifs du millénaire pour le développement
- ONG : Organisation non gouvernementale
- PA : Plan d'actions
- PA/SNMF : Plan d'actions de la Stratégie nationale de microfinance
- PACT : Plan d'actions à court terme
- PAGEDD : Programme d'actions du gouvernement pour l'émergence et le développement durable
- PAR : Portefeuille à risque
- PIB : Produit intérieur brut
- PME : Petite et moyenne entreprise
- PMI : Petite et moyenne industrie
- PNUD : Programme des Nations-unies pour le développement
- PTF : Partenaire technique et financier
- RCPB : Réseau des caisses populaires du Burkina
- RCSFD : Régime comptable pour les SFD
- RH : Ressource humaine
- SA : Société anonyme
- SARL : Société à responsabilité limitée
- SCADD : Stratégie de croissance accélérée et de développement durable
- SFD : Système financier décentralisé
- SFM : Service financier mobile
- SGPMF : Structure Gouvernementale chargée de la Promotion de la Microfinance

- SIG : Système d'information de gestion
- SMF : Service Financier Mobile
- SNDSF : Stratégie nationale de développement du secteur financier
- SNMF : Stratégie nationale de microfinance
- SOFIGIB : Société financière de garantie interbancaire du Burkina
- SONAPOST : Société nationale des postes
- SP/CPSA : Secrétariat Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
- SP/PMF : Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance
- SYDEV : Association synergie et développement pour les SFD du Burkina Faso
- TR : Trésorerie Régionale
- Tx : Taux
- UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine
- UGP : Unité de gestion du projet
- UMOA : Union monétaire ouest-africaine
- UNCDF : United Nations Capital Development Fund
- UTE : Unité technique d'exécution

RESUME ADMINISTRATIF

La population du Burkina Faso, estimée à 16,2 millions d'habitants, est caractérisée par sa ruralité (77,3%), sa féminité (51,7%) et sa jeunesse (53,5% pour les moins de 18 ans). La croissance économique de 5,2% enregistrée en moyenne sur la décennie 2000-2010 s'est traduite par une amélioration des conditions de vie des populations illustrée par la baisse de l'indice de pauvreté qui a évolué de 45,3% en 2003 à 43,9% en 2009.

Le secteur financier comprend les sous secteurs des banques, des assurances, des services financiers postaux, des fonds nationaux de financement et des SFD. Selon le rapport de la Commission Bancaire à fin décembre 2009, le secteur bancaire avec 11 banques et 5 établissements financiers gère environ un demi-million de comptes à travers 183 agences et bureaux, mobilise près de mille (1000) milliards de FCFA en épargne et redistribue les trois-quarts (3/4) en crédits.

Avec 263 SFD agréés, le secteur de la microfinance pris dans sa globalité pèse l'équivalent d'une banque moyenne burkinabè, avec 83,3 milliards de dépôts et 79,4 milliards de crédits pour 1 136 286 clients au 31-12-2010. Comparé aux autres pays de l'UEMOA, le secteur de la microfinance burkinabè se situe dans la moyenne avec un 5^e rang pour le nombre de membres, un 3^e rang pour l'encours de dépôts et de crédits et un 4^e rang pour le nombre de points de services.

Tenant compte du contexte actuel marqué par l'adoption récente d'un nouveau cadre juridique et d'un nouveau référentiel comptable pour les SFD, l'apparition et l'implication de nouveaux acteurs, des besoins nouveaux, des défis nouveaux à relever, des orientations édictées dans les référentiels de développement (OMD, SCADD, SNDSF) et l'évolution économique générale du pays, la révision de la stratégie nationale et l'actualisation de son plan d'actions s'avère nécessaire pour définir une vision plus actuelle, centrée autour de la valeur cardinale d'offrir plus et mieux de produits et services financiers aux populations.

Bilan diagnostic et défis du secteur

La revue conjointe du PA/SNMF réalisée en 2010 et le diagnostic approfondi du secteur de la microfinance conduit en 2011 ont montré que, malgré certaines avancées et une performance sectorielle globale acceptable, le secteur reste confronté à d'importants problèmes et que l'approche du PA/SNMF devait être revue, notamment au niveau de son dispositif institutionnel, pour le rendre plus efficace et plus attrayant.

La récente étude sur la cartographie des interventions à volet microfinance montre que les financements au secteur ont atteint au cours des 5 dernières années plus de 19 milliards FCFA, soit largement plus que les 4 milliards FCFA du mécanisme A du cadre partenarial, lesquels n'ont d'ailleurs pas tous été dépensés. Les financements au secteur proviennent pour 56% de la coopération bilatérale, 24% des ONG et 20% de la coopération multilatérale. L'étude montre que la majorité des interventions n'ont pas de lien direct avec le PA/SNMF en termes de gestion, d'harmonisation ou de synergie.

En matière de genre, les rares données sexo-spécifiques disponibles et quelques études récentes donnent à penser que les femmes sont majoritaires parmi les bénéficiaires des services des SFD même si leur accès au crédit reste confronté à des contraintes majeures dues à : i) leur faible maîtrise des mécanismes de crédit, ii) la difficulté de mobilisation des garanties, iii) leurs faibles capacités managériales et iv) l'offre de produits inadaptés à leurs besoins. D'ailleurs, les difficultés de remboursement des femmes seraient principalement causées par cette inadéquation des produits de crédit des SFD par rapport à leurs besoins.

L'apparente performance acceptable du secteur pris dans sa globalité masque sa très grande hétérogénéité et l'extrême faiblesse de plusieurs SFD. Sur les 33 SFD ayant fourni des données financières suffisantes pour une analyse de performance financière, seulement 16 obtiennent une note de 2 sur 4 lorsqu'on examine leur viabilité à l'aide de neuf (9) indicateurs (tels le portefeuille à risque, le taux d'autosuffisance opérationnelle, le taux d'autosuffisance financière, l'indice de sujétion, le rendement sur l'actif, le rendement du portefeuille, le ratio de charges de financement, le ratio d'efficacité administrative et le ratio d'efficacité opérationnelle).

Les besoins d'assainissement, de consolidation et de renforcement/professionnalisation s'imposent d'évidence comme premiers défis des acteurs du secteur pour viabiliser et pérenniser les SFD. Pour réussir cela, le Gouvernement devra composer avec un défi complémentaire à savoir la mise en place d'un dispositif institutionnel de gestion de l'ensemble de la stratégie nationale de microfinance, capable de mobiliser les acteurs indépendamment des mécanismes de financement utilisés et d'impulser une dynamique globale favorable à la professionnalisation des SFD et, par là même, au développement d'une offre de service adaptée et accessible au plus grand nombre de la population.

Politique et stratégie pour le développement du secteur de la microfinance

La microfinance est pour le Gouvernement burkinabè un important levier national de lutte contre la pauvreté. Ainsi, sa volonté est réaffirmée dans les principaux référentiels de développement (OMD, SCADD, SNDSF) d'accorder une haute priorité au secteur de la microfinance.

Pour le quinquennat à venir, les acteurs de ce secteur devront ensemble partager une vision commune et s'engager à la traduire dans les actions concrètes et concertées.

La vision pour la microfinance au niveau national peut s'énoncer comme suit: : « en 2016, le Burkina Faso dispose d'un secteur de la microfinance plus professionnel, mieux assaini et

intégré au secteur financier, avec des institutions viables et pérennes, offrant des services financiers de qualité et couvrant la demande solvable des populations à faibles revenus (femmes, jeunes, micro- entrepreneurs notamment) tant en milieu urbain que rural ».

Les principes directeurs qui doivent guider la SNMF dans sa mise en œuvre, outre les bonnes pratiques recommandées par le Consultative Group for Assisting the Poorest (CGAP) sont les suivants :

1. prééminence du secteur privé financier et des SFD dans l'offre des produits et des services financiers ;
2. meilleure articulation entre les fonds nationaux et les SFD afin d'éviter une concurrence déloyale ;
3. création et maintien d'un environnement politique, économique, légal et réglementaire favorisant le développement du secteur de la microfinance ;
4. accompagnement des SFD sur la base de contrats de performance et la mise à contribution des bénéficiaires ;
5. attention particulière à l'offre de produits et services financiers spécifiques aux femmes, aux jeunes et aux ruraux.

L'objectif global de la SNMF est de favoriser, dans une démarche de finance inclusive, l'accès d'une large proportion de la population à des produits et services financiers diversifiés et adaptés, offerts par des SFD pérennes, supervisés et évoluant dans un contexte légal, règlementaire et fiscal favorable.

De cet objectif global découlent les objectifs spécifiques ci-après :

- ✓ protéger les intérêts de la clientèle et préserver la confiance des usagers des SFD par l'exclusion ou le redressement des SFD en difficultés ainsi que par une surveillance et un contrôle accru du secteur assorti de sanctions, afin de s'assurer du respect de la réglementation et de prévenir les défaillances éventuelles ;
- ✓ renforcer les capacités des SFD afin d'améliorer leur professionnalisme dans l'offre de produits et services financiers aux populations ;
- ✓ promouvoir l'expansion en quantité et en qualité des produits et services financiers diversifiés et adaptés, afin d'en permettre l'accès aux populations les plus défavorisées ;
- ✓ améliorer le cadre institutionnel, en vue d'une gestion dynamique et performante axée sur les résultats de la SNMF et de son plan d'actions.

Les objectifs spécifiques ci-dessus énoncés peuvent être traduits en quatre(4) orientations stratégiques de développement de la microfinance qui sont :

- ✓ O.S. 1 : Protection des intérêts et préservation de la confiance de la clientèle des SFD par l'assainissement et la surveillance du secteur ;
- ✓ O.S. 2 : Renforcement des capacités institutionnelles, opérationnelles et de gestion des SFD ;
- ✓ O.S. 3 : Amélioration en volume et en quantité de l'offre des produits et services financiers aux populations;
- ✓ O.S. 4 : Renforcement du cadre institutionnel.

Plan d'actions et budget de mise en œuvre

Pour atteindre les objectifs et résultats visés, plusieurs mesures, actions et activités ont été programmées et ont trait essentiellement à:

- *l'assainissement du secteur de la microfinance ;*
- *le renforcement de la surveillance du secteur de la microfinance ;*
- *l'appropriation et la vulgarisation des nouveaux textes en vigueur et la révision du cadre fiscal ;*
- *le déploiement des systèmes d'information rénovés et performants au niveau de la structure chargée de la supervision et des SFD ;*
- *l'amélioration de la gestion de la performance sociale des SFD et de la protection des clients ;*
- *la consolidation et la viabilisation des SFD en vue d'une offre de services financiers durables ;*
- *le renforcement des capacités de gestion des SFD ;*
- *le développement des ressources humaines des SFD ;*
- *le renforcement des moyens physiques des SFD ;*
- *le développement et la diversification des nouveaux produits ;*
- *la mise en place des outils et des mécanismes favorisant le financement des SFD ;*
- *l'appui des SFD pour la couverture géographique du territoire national ;*
- *la mise en place de mécanisme d'accompagnement des SFD dans le cadre de l'offre des services non financiers ;*
- *le renforcement des capacités de l'AP/SFD pour une meilleure régulation interne de la profession ;*
- *le fonctionnement efficace du cadre national de concertation et l'institution d'un organe décisionnel de pilotage de la stratégie ;*
- *la mise en œuvre d'un plan de communication ;*
- *la mise en place des outils d'aide à la décision et à la prévention des risques ;*
- *la coordination de tous les programmes de microfinance avec les PTF et les ONG ;*
- *l'intensification de la concertation bilatérale avec les partenaires publics et privés du secteur de la microfinance ;*
- *le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des activités de la SNMF.*

Le budget global estimé pour la mise en œuvre du plan d'actions s'élève à 24 milliards 472 millions de FCFA, soit 90,8% pour le plan d'actions et 9,2% pour le fonctionnement de la structure de gestion de la stratégie et l'assistance technique.

Mécanisme de mise en œuvre

Le cadrage institutionnel de gestion du secteur de la microfinance par le Gouvernement a été révisé pour :

- ✓ *bien dissocier l'exercice des fonctions de surveillance/contrôle et de promotion du secteur ;*
- ✓ *donner une perspective de pérennité à la fonction de promotion du secteur ;*
- ✓ *accorder à la structure responsable de la promotion, un niveau d'autorité et de pouvoir qui lui permette de bien s'acquitter des tâches de concertation avec les autres ministères et de coordination des interventions au bénéfice du secteur.*

Aussi, deux(2) structures gouvernementales distinctes seront-elle mise en place pour la gestion du secteur de la microfinance :

- ✓ *une Direction de la Surveillance et du Contrôle des Systèmes Financiers Décentralisés*

(DSC/SFD), soit l'actuelle Direction de la microfinance (DMF) sans la fonction de promotion ;

- ✓ *un Secrétariat Permanent pour la Promotion de la Microfinance (SP/PMF) pour pérenniser la fonction promotion du secteur et qui, à ce titre, sera en même temps chargé de l'exécution de la SNMF et du PA/SNMF 2012-2016.*

Avec un rattachement au cabinet du MEF, le Secrétariat permanent bénéficiera d'un niveau d'autorité et de pouvoir conséquent avec ses fonctions.

Les structures et organes directement impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Microfinance et de son Plan d'actions sont :

- *le SP/PMF assurant le pilotage, la coordination et le suivi stratégique des appuis au secteur de la microfinance au travers de trois (3) maîtres d'ouvrage délégués (MOD) que sont la Direction de la Microfinance (future DSC/SFD), l'Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés (APSF/D/BF) et la Maison de l'Entreprise notamment dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions de la stratégie nationale de microfinance 2012-2016 et de tout autre projet ou programme subséquent.*
- *un Comité de Pilotage ayant pour rôle, de superviser l'exécution du PA/SNMF 2012-2016 dans sa globalité mais avec un pouvoir décisionnel plus direct sur l'utilisation des fonds du panier commun ;*
- *un Comité de Financement, organe chargé d'assister le SP/PMF dans l'évaluation des requêtes adressées au panier commun et le choix des bénéficiaires de financement ;*
- *un Cadre national de concertation des acteurs de la microfinance (CNCAM) jouant un rôle de concertation et de production d'avis au Comité de Pilotage quant au déroulement du PA/SNMF 2012-2016 ;*
- *et l'expertise technique nationale ou internationale répondant à deux fonctions : une d'assistance à la planification stratégique et une d'opérateur technique en accompagnement du renforcement des capacités des partenaires.*

Le Comité de Pilotage a une composition bénéficiant d'une représentation équilibrée des acteurs du public et du privé, soit 50% public (Etat, PTF) et 50% privé.

Les membres du Comité de Financement sont nommés en fonction de leurs compétences techniques pour une bonne appréciation des dossiers.

Le PA/SNMF sera géré selon les principes de la gestion axée sur les résultats, ces derniers étant clairement identifiés dans une chaîne causale, avec des indicateurs mesurables dont la base de référence est connue et auxquels sont assignés des cibles précises.

Les financements du panier commun seront alloués selon un mécanisme rigoureux et transparent et donneront lieu à des contrats de performance engageant leurs bénéficiaires à l'atteinte de résultats précis en termes de développement.

INTRODUCTION

En novembre 2005, le Gouvernement du Burkina Faso a adopté une stratégie nationale pour le développement du secteur de la microfinance. L'objectif de cette stratégie était d'améliorer l'accès de la majorité des burkinabè à des produits et services financiers en professionnalisant et

en organisant le secteur d'une part et en l'articulant au secteur financier d'autre part.

Pour opérationnaliser cette stratégie, un plan d'actions quinquennal a été adopté couvrant la période 2006-2010 avec pour objectif de permettre la mise en œuvre efficace des actions et activités programmées afin d'accélérer à court et moyen terme la professionnalisation des acteurs du secteur de la microfinance.

Tenant compte de l'achèvement de la phase 1 de la stratégie nationale de la microfinance (SNMF) en 2010 et prenant en considération les mutations observées dans l'évolution récente du secteur de la microfinance, le Gouvernement a décidé d'actualiser la SNMF et d'élaborer un nouveau Plan d'actions couvrant la période 2012-2016. L'année charnière 2011 a été mise à profit pour clore la phase 2006-2010 et pour élaborer la nouvelle stratégie et son plan d'actions.

Le présent document d'actualisation de la Stratégie Nationale de la Microfinance et de son Plan d'actions 2012-2016 est élaboré dans un contexte marqué par :

- l'adoption de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) et de la Stratégie Nationale de Développement du Secteur Financier (SNDSF), deux référentiels accordant une place importante à la microfinance dans le processus de développement de l'économie nationale ;
- l'avènement d'une nouvelle réglementation et d'un nouveau référentiel comptable spécifiques à la microfinance.

Il est élaboré (i) en capitalisant les résultats de plusieurs études dont celles portant évaluation de la phase 2006-2010 et diagnostic approfondi du secteur, (ii) en exploitant les besoins et aspirations recueillis à la suite d'une vaste consultation nationale et (iii) en intégrant les orientations contenues dans les principaux référentiels de développement du pays.

Il traduit la vision, les préoccupations et les aspirations du moment des différents acteurs centrées autour des valeurs suivantes :

- les populations sont au centre de la stratégie. Elle est donc élaborée avec pour finalité d'offrir des services financiers aux populations, particulièrement à celles qui n'y ont pas accès afin de minimiser leur vulnérabilité et de favoriser leur croissance économique et sociale ;
- les SFD sont les institutions identifiées pour rendre ces services aux populations ; la stratégie leur apporte des appuis multiformes pour assurer leur professionnalisation et leur pérennité.

Avec la SNMF actualisée, le Gouvernement propose un document cadre d'orientation stratégique de son action et de celle de ses partenaires pour le quinquennat 2012-2016.

Le document est structuré autour de trois (3) parties :

- ✓ la Partie I expose la politique et les orientations stratégiques de développement de la microfinance ;
- ✓ la Partie II présente le plan d'actions 2012-2016 et son budget de mise en œuvre ;
- ✓ la partie III développe le cadre institutionnel de mise en œuvre de la stratégie et du Plan d'Actions.

PARTIE I : POLITIQUE ET STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE

1.1. Contexte général

1.1.1. Contexte pays

Avec une population recensée de 14 017 262 en 2006[1] aujourd'hui estimée à 16,2 millions d'habitants, le Burkina Faso est le 2ème pays le plus peuplé de l'UEMOA. Il en est le 4ème par l'étendue du territoire avec une superficie de 274 200 kilomètres carrés. La densité moyenne nationale de la population lors du recensement était de 51,4 habitants au km² mais avec d'importantes variations selon les régions et les provinces.

La population se caractérise par sa ruralité, sa féminité et sa jeunesse. De ce fait, malgré une forte tendance à l'urbanisation, la population reste encore très majoritairement rurale (77,3%) ce qui est cohérent avec le fait que près de 80% de la population active occupée œuvre dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. La proportion des femmes (51,7%) fait que le ratio de masculinité est de 0,934, soit 93,4 hommes pour 100 femmes. Par ailleurs, le fort taux d'accroissement annuel de la population (3,1%) donne aux jeunes une place prépondérante en termes de poids démographique : 53,5% des habitants ont moins de 18 ans et 46,4% moins de 15 ans.

La croissance économique du Burkina a, au cours de la dernière décennie, connu une évolution fluctuante, erratique à cause des chocs exogènes (prix des matières premières et des denrées alimentaires, crise financière) et des aléas climatiques. Malgré tout, les perspectives de croissance paraissent plutôt bonnes si l'on se fie à ses performances économiques récentes puisque le taux de croissance du PIB en termes réels a été de 5,2% en moyenne annuelle pour la période 2000-2010[2] et que cette bonne performance moyenne s'est accompagnée par une hausse significative des investissements privés, notamment étrangers, particulièrement dans les secteurs des mines et des télécommunications. L'ambition d'une croissance économique accélérée affichée par la SCADD augure de perspectives propices pour le développement de la microfinance au cours des prochaines années.

Tableau 1 : Quelques indicateurs macroéconomiques du Burkina Faso

Indicateur	2006	2007	2008	2009	2010	Norme
Croissance du PIB réel (%)	5,5	3,6	5,2	3,2	7,9	s.o.
Taux d'inflation annuel moyen IHPC (%)	2,4	- 0,3	10,7	2,6	- 0,6	Max 3
Incidence globale de la pauvreté (Po)	43,0	43,6	43,3	43,2	n.d.	s.o.
Encours global de la dette rapporté au PIB (%)	21,8	25,1	25,2	23,3	29,1%	Max 70

Source : Pour les années 2006 à 2009 : MEF / DGEP IAP mars 2009 (reproduit dans Bilan 2009 du PAP- CSLP version finale p.19) ;

Pour l'année 2010 : données du CNPE, transmises par la DMF / novembre 2011.

En dépit des difficultés, la croissance économique enregistrée s'est traduite en une amélioration relative des conditions de vie de sa population. Ainsi, le Burkina Faso qui, en 2002, se trouvait à un rang de 175^{ème} sur 177 pays selon l'indice de développement humain (IDH) du système des Nations Unies, a amélioré son classement de 6 positions en 2010 (161^{ème} sur 169 pays). Ce résultat est principalement attribuable à la composante monétaire entrant dans le calcul de cet indice.

Après une légère hausse de l'incidence de la pauvreté (Po) de 1998 à 2003 (l'indice Po passant de 45,3% à 46,4%), la pauvreté a sensiblement reculé pour afficher un taux de 43,9% en 2009. Au Burkina Faso, contrairement à plusieurs pays d'Afrique où la pauvreté est à dominante féminine, la pauvreté touche pratiquement autant les hommes que les femmes avec des taux respectifs de 43,7% et de 44,1%. Par contre, au plan géographique, la pauvreté est très inégalement répartie : elle est beaucoup plus importante en milieu rural (50,7%) qu'en milieu urbain (19,9%) et très variable selon les régions (allant de 17,3% à 68,1%). Même si la pauvreté est globalement en recul au niveau national, la baisse n'est pas généralisée, certaines régions enregistrant une hausse substantielle de leur taux de pauvreté.

1.1.2. Secteur financier du Burkina Faso

1.1.2.1. Aperçu sur les principaux acteurs du secteur financier

Au cours de la dernière décennie, le secteur financier burkinabé s'est diversifié et complexifié sous l'impulsion, entre autres, du développement et de la spécialisation des places de marché en Afrique de l'Ouest: marché monétaire, marché financier régional (obligations et actions), société de bourse.

Au 31 décembre 2008, le secteur financier comprenait :

- ✓ douze (12) banques commerciales et cinq(5) établissements financiers ;
- ✓ 50 bureaux de change manuel et 122 bureaux de transfert électronique de fonds ;
- ✓ une antenne nationale de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;
- ✓ une société d'intermédiation financière ;
- ✓ dix (10) compagnies d'assurance dont six(6) pour les risques divers (IARD) et quatre(4) pour l'assurance vie ;
- ✓ les services financiers postaux ;
- ✓ deux (2) institutions de sécurité sociale ;
- ✓ quatorze (14) fonds nationaux de financement ;
- ✓ et plus de 250 SFD œuvrant en microfinance

Le sous secteur des assurances : en fin d'année 2008, les compagnies d'assurance avaient un actif total de 71,5 Md FCFA